

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

### **CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DU BOIS, SPÉCIALITÉ « MENUISIER EN SIÈGES »**

SESSION 2019

# SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission.....	3
A) Le rappel des épreuves .....	3
1) Les épreuves d'admissibilité .....	3
2) Les épreuves d'admission .....	3
B) Le jury .....	3
1) La composition du jury .....	3
2) La formation et la réunion de cadrage .....	4
II. Le déroulement de ce concours.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite d'admissibilité .....	4
C) Les épreuves orales d'admissibilité.....	5
D) Les épreuves d'admission .....	5
1) L'épreuve pratique d'admission .....	5
2) L'épreuve d'admission de dessin.....	5
III. Les statistiques.....	6

## I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

### A) Le rappel des épreuves

#### 1) Les épreuves d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « la phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :

1° une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

2° une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

#### 2) Les épreuves d'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 cité ci-dessus, « la phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant :

- la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1 ».

Plus particulièrement pour cette spécialité, l'épreuve d'admission de dessin consiste en un « plan de construction à l'échelle 1 de l'ensemble ou d'une partie du meuble présenté (vues superposées par rabattement sur la face avec utilisation des couleurs conventionnelles et indication des rotations et translations). »

L'épreuve pratique d'admission consiste en la « réalisation d'une partie de l'objet étudié par application des techniques manuelles de la spécialité, utilisation des machines mono-opérationnelles et, s'il y a lieu, de tous moyens dont le professionnel garde la maîtrise, c'est-à-dire effectuer ou coordonner les opérations prévues. »

La phase d'admission dure 20 heures au total.

### B) Le jury

#### 1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Élisabeth CAUDE, conservatrice en générale du patrimoine, château, musée et domaine national de Versailles.

### Membres de ce jury :

- Monsieur Jérôme ALARY, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « bois », adjoint au chef de l'atelier de menuiserie en sièges, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Madame Adèle BELLEGO, technicienne d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « menuisier en sièges », menuisière en sièges, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Monsieur Alain MANGAUD, professeur de menuiserie en sièges, école Boule.

### 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de ce concours

### A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 14 mai au 18 juin 2019
Date de l'épreuve écrite d'admissibilité	Le 9 septembre 2019
Dates des épreuves orales d'admissibilité	Les 16 et 17 septembre 2019
Date de la réunion d'admissibilité	Le 17 septembre 2019
Date des épreuves d'admission	Du 7 au 9 octobre 2019
Date de la réunion d'admission	Le 14 octobre 2019

### B) L'épreuve écrite d'admissibilité

Avec un grand nombre de candidats pour cette première épreuve, l'écart des notes a été très important.

Le jury attendait des réponses précises concernant le style, la dénomination, la fonction, le vocabulaire des pièces qui composaient cette voyeuse (devanture, cintre, petit dos, ...).

La description du relevé du pied ainsi que sa méthode de fabrication étaient une étape importante de l'épreuve. A travers la réalisation de schémas, les membres du jury voulaient détecter les professionnels du métier et éviter de dévier vers des commentaires d'histoire de l'art. Les candidats ayant négligé cette réponse ont perdu beaucoup de points.

L'outillage à employer devait être mentionné.

En ce qui concerne les différents corps de métier susceptibles d'intervenir pour la réalisation de cette pièce, les candidats ont su globalement les déterminer.

Globalement, tandis que le niveau de certaines copies était très bon, le niveau d'autres révélait des méconnaissances techniques qui ne leur ont pas permis de répondre aux questions en rapport avec le métier de menuisier en sièges.

## C) Les épreuves orales d'admissibilité

### 1) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Les candidats devaient classer chronologiquement trois photos différentes de sièges puis choisir un cliché qu'ils devaient détailler. Ceux qui s'étaient entraînés à cette épreuve se détachaient des autres.

Des connaissances dans le vocabulaire du mobilier, de l'ornementation et de l'histoire des styles étaient attendues. Les candidats disposaient de 10 minutes pour présenter leur exposé puis de 10 minutes au cours desquelles des questions étaient posées par le jury. A plusieurs reprises, la gestion du temps consacré à la première partie a été difficile, les candidats ayant du mal à optimiser le temps qui leur était imparti. Le contexte historique, le nom des menuisiers, les époques stylistiques auraient pu être mentionnés bien plus souvent.

### 2) L'épreuve orale de techniques du métier

Le niveau général de cette épreuve a été dans l'ensemble satisfaisant. Les candidats devaient être capables de répondre aux questions techniques concernant les assemblages, les outils, les débits, les essences de bois...

Le jury attendait des exposés structurés et concis mais la gestion du temps s'est révélée une nouvelle fois compliquée.

Concernant les échanges avec le jury, ceux-ci ont été constructifs et se sont déroulés dans un climat de bienveillance.

## D) Les épreuves d'admission

### 1) L'épreuve pratique d'admission

Les résultats satisfaisants de cette épreuve ont été cohérents avec ceux de l'admissibilité.

Les candidats devaient réaliser le relevé d'une chaise à l'apparence simple mais en réalité complexe.

Trois vues devaient être dressées ainsi qu'un calibre.

Il est important de préciser que cette épreuve doit normalement servir à la réalisation de la pièce pour la pratique. Tous les détails utiles à la fabrication doivent être reportés. Cependant quels que soient les relevés remis, ils ne pénalisent pas le candidat qui n'est pas parvenu à réaliser correctement son plan, dans la mesure où un calibre exact est fourni pour l'épreuve pratique.

Un dessin a été particulièrement bien réalisé ; trois ont donné satisfaction ; un s'est révélé insuffisant.

### 2) L'épreuve d'admission de dessin

Les résultats de cette épreuve sont globalement à la hauteur des espérances du jury. Hormis un candidat qui, selon toute vraisemblance, s'est laissé surprendre par l'épreuve, le niveau a été homogène.

La précision dans l'exécution des assemblages, le respect des côtes, le réglage des courbes ont été appréciés par le jury qui attendait des candidats ce niveau d'exigences.

### III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 2 postes.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	13	11	7	4	4	2
Femmes	3	3	2	1	1	0
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

Seuil d'admissibilité : 11,10 sur 20.

Amplitude des notes : de 1,20 à 18,80 sur 20.

Seuil d'admission : 14,20 sur 20.

Amplitude des notes : de 8,90 à 16,75 sur 20.

Madame Élisabeth CAUDE  
Présidente du jury